

Nous sommes le 2 février 2019. Un avion en provenance de Téhéran, via Moscou, se pose sur le tarmac de l'aéroport Nice Côte d'Azur. C'est à cet instant que les autorités françaises décident de répondre favorablement à une demande d'arrestation demandée par les autorités judiciaires américaines et procèdent à l'arrestation de Jalal Rohollahnejad, un ingénieur iranien de 41 ans, alors détenteur d'un visa pour raisons professionnelles.

Souçons d'espionnage

Les autorités américaines, via deux juges fédéraux du District de Columbia, l'accusent d'avoir commis « *une série d'infractions liées à une tentative d'exportation vers l'Iran de systèmes micro-ondes industriels et de systèmes anti-drones, sous couvert d'une opération commerciale destinée aux Emirats Arabes Unis* ». Les Américains le soupçonnent d'avoir agi pour le compte d'une société Rayan Roshd Afszar, proche du pouvoir religieux iranien. Des accusations rejetées par les avocats de l'ingénieur iranien qui dénoncent alors une décision politique.

Le 29 mai 2019, la justice française, via la cour d'appel d'Aix en Provence, avait rendu un avis favorable à son extradition. L'avocat général Serge Bocoviz estimait qu'il n'existait aucun obstacle juridique à l'extradition, les infractions visées par les Américains trouvant leur équivalent dans le droit français. Ce dernier avait souligné que les notions « d'espion et scientifique de haut vol n'étaient pas incompatibles ».

Le 11 mars 2020, la cour de Cassation rejetait le pourvoir présenté par la défense de l'ingénieur et validait définitivement la demande d'extradition formulée par les Etats-Unis.

Compensation(s)

Mais, coup de théâtre, au dernier moment, la France refuse d'extrader Jalal Rohollahnejad, le libère de la prison de la Santé et le renvoie en Iran le vendredi 20 mars 2020. Ceci en échange de la libération sur le champ d'un détenu français en Iran Roland Marchal. Ce éminent membre du Centre de recherches internationales de Sciences Po, spécialiste des conflits en Afrique, avait été arrêté en juin 2019, en compagnie de sa collègue franco-iranienne Fariba Adelkhah, qui, elle reste emprisonnée. Roland Marchal est arrivé sur le sol français le samedi 21 mars 2020.

Dans cette intense négociation de prisonniers, l'Iran a aussi du libérer, le jeudi 19 mars 2020, Michael White, un ancien militaire américain détenu depuis deux ans à Téhéran. Malgré cette compensation, Washington a qualifié, dimanche 22 mars 2020, via un communiqué de la porte-parole du département d'Etat Américain Morgan Ortagus de « regrettable » la décision de la France de libérer cet ingénieur iranien en échange de la libération de Roland Marchal et ainsi « empêcher que justice soit faite ».

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)